

DELIBERATION N° 83/28 : DEMANDE DE CLASSEMENT DANS LA VOIRIE COMMUNALE DE LA VOIRIE
DU LOTISSEMENT VI

Monsieur REINSTADLER, Deuxième Adjoint chargé de la voirie, informe l'Assemblée du souhait de l'Association du Lotissement VI de voir la voirie de ce lotissement intégrée dans la voirie communale.

Il s'agit des voies suivantes :

- . Rue F. Mistral
- . Impasse R. Roland

Il rappelle que ce classement ne pourra intervenir qu'après réception définitive de cette voirie et enquête administrative publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- s'engage à mettre à l'enquête publique le dossier de classement dans la voirie communale des voies du lotissement VI, sous réserve que :

- . L'aménageur du lotissement VI fasse une demande dans ce sens,
- . Le promoteur fasse les quelques travaux qui restent à faire pour que ce lotissement soit rétrocedable.